

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [lemieuxe23-cssdn-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4c6f1ab27f438b4e63f1c4d2>

Date d'obtention : 2025-05-16 17:32:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours valider l'information auprès de la personne et remplir le formulaire.

Rencontrer toutes les personnes concernées au besoin.

M'assurer de saisir le cellulaire au besoin et en cas d'acte malveillant.

Contacter le service de police au besoin.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours accueillir la personne qui s'ouvre à nous pour nous confier ce genre de situation. Bien valider l'information. Compléter les fiches.

Si la personne est externe de l'école le référer au poste de police directement.

Ne pas avoir peur de contacter les policiers afin qu'ils puissent faire de la prévention et renchérir notre intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle où l'on doit saisir le téléphone. Plusieurs élèves ne voudront pas collaborer et voudront certainement prouver qu'ils n'ont rien de compromettant à l'intérieur.